

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>er</sup> avril 2019**

-----

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1<sup>er</sup> avril à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 25 mars 2019, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Etaient présents : MM. Frémy, Ferrand, Mme Hartmann, M. Rault, Mme Villerez (Adjoints)  
Mme Pleau-Rojon, M. Lacroix, Mmes Herphelin, Ciocci, MM. Soldini, Maier, Guillaud, Amann, Gardien.

Excusés : M. Fernandez, Mme Louiso

Absents : M. Grignon, Mmes Legrand, Velard, Rolando, Girerd, M. Aberlin,

M. Fernandez a donné pouvoir à M. Béjuit, Mme Louiso à M. Amann.

Secrétaire de séance : M. Maier

Ordre du jour :

**Réhabilitation et extension des bâtiments mairie et maison Couthon pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, une médiathèque et des locaux associatifs :**

- Propositions de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux
- Autorisation à donner à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, maître d'ouvrage délégué, pour la signature des marchés.

**Délibération n° 2019-15**

**Réhabilitation et extension des bâtiments mairie et maison Couthon pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, une médiathèque et des locaux associatifs :**

Attribution des marchés de travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016-26 du 28 juin 2016 : Réaménagement et réhabilitation des bâtiments Mairie-maison « Couthon » : rendu de l'étude de faisabilité avec demande d'assistance de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Vu la délibération n° 2016-38 du 22 novembre 2016 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et demandant des aides financières

Vu la délibération n° 2017-15 du 28 mars 2017 engageant l'opération avec arrêt des modalités de financement pour les frais d'ingénierie,

Vu la délibération n° 2017-44 du 14 novembre 2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à Philippe REACH, architecte à Lyon, mandataire d'un groupement conjoint

Vu la délibération n° 2018-28 modifiant l'avant-projet définitif afin d'adapter le projet au contexte réglementaire avant le dépôt de la demande de permis de construire,

Le Maire informe l'Assemblée qu'un marché à procédure adaptée pour la réhabilitation et l'extension des bâtiments mairie, maison Couthon a été publié le 30 novembre 2018 sur le support l'Essor ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com.

14 lots étaient prévus, soit :

- Lot 1 : Désamiantage- Déplombage – Curage
- Lot 2 : Gros œuvre – maçonnerie
- Lot 3 : Ossature bois – Charpente couverture tuile – Couverture et bardage cuivre – Etanchéité
- Lot 4 : Menuiseries extérieures bois
- Lot 5 : Cloisons – Faux plafonds
- Lot 6 : Menuiseries intérieures – Parquet – Agencement
- Lot 7 : Serrurerie – Métallerie
- Lot 8 : Peinture intérieure – Revêtements faïences
- Lot 9 : Chapes
- Lot 10 : Ravalement de façades – Enduits
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie
- Lot 12 : Electricité
- Lot 13 : Appareils élévateurs
- Lot 14 : Aménagements extérieurs – VRD

Suite à l'examen des offres reçues, les 21 décembre 2018 et 18 janvier 2019 les lots 1, 3, 4 et 6 ont été déclarés sans suite par la Commission d'Appel d'offres.

Une deuxième consultation a donc été lancée pour ces 4 lots, avec division du lot 1 en deux lots :

- Lot 1 : Désamiantage -Déplombage
- Lot 15 – Démolition – Curage

toujours en procédure adaptée, publiée le 15 février 2019 sur le support l'Essor ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com, avec une date limite de réception des offres fixée au mardi 5 mars 2019 à 12 heures.

Suite à ses nouvelles réunions le 7 mars 2019 et le 25 mars 2019 et après négociation pour certains lots avec les candidats dans les conditions fixées à l'article 8 du règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil municipal, par lot, l'attribution suivante :

<u>Lot</u>	<u>Entreprise pressentie</u>
1	MDDD SAS pour un montant de 27 740,00 € H.T.
2	FUZIER LAMBERT pour un montant de 325 000,00 € H.T.
3	ANDRE VAGANAY SAS pour un montant de 495 257,64 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1)
4	SARL PARET pour un montant de 197 766,28 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1 + PSE n° 2)
5	DIC SAS pour un montant de 185 468,14 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1)
6	SARL PARET pour un montant de 227 345,55 € H.T. (Solution alternative + PSE n° 2 + PSE n° 4 + PSE n° 5)
7	GUTTIN SERRURERIE CHAUDRONNERIE pour un montant de 66 336,65 € H.T.
8	DIC SAS pour un montant de 70 141,56 € H.T.
9	CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS (CDI) pour un montant de 63 760,30 € H.T.
10	ISOFRANCE SAS pour un montant de 66 847,44 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1)

11	ABITIBI MAINTENANCE pour un montant de 304 068,62 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1)
12	SARL GAILLARD ELECTRICITE pour un montant de 198 360,31 € H.T. (Solution de base)
13	ORONA RHONE ALPES pour un montant de 22 100 € H.T.
14	PERRIOL TP pour un montant de 199 695,50 € H.T.
15	QUALIT'R pour un montant de 47 537,54 € H.T. (Solution de base + PSE n° 1 + PSE n° 2)

**Soit pour un montant total de 2 497 425,53 € H.T.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**-DONNE SON ACCORD à la proposition d'attribution ci-dessus faite pour chacun des lots par les membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2019 sur l'opération d'équipement n° 109.**

**- AUTORISE la Présidente de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, maître d'ouvrage délégué, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi que tout document de nature administrative, technique, juridique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**